MOULD RELEASE QZ 13

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.03.2020
1.2	07.07.2020	400001010570	Date de la première version publiée: 10.01.2020

Date d'impression 04.02.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : MOULD RELEASE QZ 13

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Composant utilisé pour la fabrication de parties pour l'isolation électrique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA

Fournisseur : Service Chimie
5 place de l'Eglise
77400 Saint Thibault des Vignes - France

Téléphone : +33 (0) 164 308 922

Courriel : voir en haut de page à droite

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0 825 812 822
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 32 36 36
PARIS: 01 40 05 48 48
RENNES: 02 99 59 22 22
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47
EUROPE: +32 35 75 1234
France ORFILA: +33(0)145425959
ASIA: +65 6336-6011
China: +86 20 39377888
+86 532 83889090
India: + 91 22 42 87 5333
Australia: 1800 786 152
New Zealand: 0800 767 437
USA: +1/800/424.9300

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 1	H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H318	Provoque de graves lésions des yeux.
	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
	H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence :	**Prévention:**	
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P260	Ne pas respirer les brouillards ou les

	vapeurs.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.
Intervention:	
P301 + P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P305 + P351 + P338 + P310	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P370 + P378	En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.
P391	Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
Hydrocarbons, C9-C10, N-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Hydrocarbons, C9-C11, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics

Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié

Silicic acid, sodium salt, reaction products with chlorotrimethylsilane and iso-Pr alc.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Hydrocarbons, C9-C11, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	Non attribuée - 01-2119480153-44	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Asp. Tox. 1; H304	>= 20 - < 30

		Aquatic Chronic 2; H411	
Hydrocarbons, C9-C10, N-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	- - 01-2119471843-32	Flam. Sol. 1; H228 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	>= 25 - < 30
Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié	8052-41-3 232-489-3 649-345-00-4 -	Flam. Liq. 3; H226 STOT RE 1; H372 (Système nerveux central) Asp. Tox. 1; H304	>= 10 - < 20
Silicic acid, sodium salt, reaction products with chlorotrimethylsilane and iso-Pr alc.	68988-56-7 273-530-5 -	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	>= 10 - < 20
Xylène	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9 01-2119488216-32	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) STOT RE 2; H373 (Système nerveux central, Reins, Foie) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 10
Ethylbenzene	100-41-4 202-849-4 601-023-00-4 01-2119489370-35	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H332 STOT RE 2; H373 (organes de l'ouïe) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.
Traiter de façon symptomatique.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation	:	Consulter un médecin après toute exposition importante. En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
En cas de contact avec la peau	:	Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas de contact avec les yeux	:	Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Enlever les lentilles de contact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	:	Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	:	Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux	:	On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	:	Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
Information supplémentaire	:	Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	:	Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	:	Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	:	Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Mesures d'hygiène	:	Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	:	Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.
Précautions pour le stockage en commun	:	Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.
Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage	:	Stable dans des conditions normales.
Température de stockage recommandée	:	2 - 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	:	Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN
Enriching lives through innovation

MOULD RELEASE QZ 13

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.03.2020
1.2	07.07.2020	400001010570	Date de la première version publiée: 10.01.2020

Date d'impression 04.02.2021

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Xylène	1330-20-7	TWA	50 ppm 221 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	100 ppm 442 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	50 ppm 221 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	100 ppm 442 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
Ethylbenzene	100-41-4	TWA	100 ppm 442 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	200 ppm 884 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	20 ppm 88,4 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	100 ppm 442 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Xylène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	221 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	221 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	422 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	442 mg/m3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN
Enriching lives through innovation

MOULD RELEASE QZ 13

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.03.2020
1.2	07.07.2020	400001010570	Date de la première version publiée: 10.01.2020

Date d'impression 04.02.2021

	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	212 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	65,3 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	65,3 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	260 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	260 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	125 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	12,5 mg/kg p.c./jour
Hydrocarbons, C9-C11, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	871 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	77 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	185 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	46 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	46 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Siloxanes and Silicones, di-Me	Sédiment d'eau douce	> 100 mg/kg
	Sol	23 mg/kg
Xylène	Eau douce	0,327 mg/l
	Eau de mer	0,327 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,327 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	6,58 mg/l
	Sédiment d'eau douce	12,46 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	12,46 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	2,31 mg/kg poids sec (p.s.)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN
Enriching lives through innovation

MOULD RELEASE QZ 13

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.03.2020
1.2	07.07.2020	400001010570	Date de la première version publiée: 10.01.2020

Date d'impression 04.02.2021

Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains
Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	de solvant
Seuil olfactif	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
pH	:	env. 5 (20 °C) Concentration: 500 g/l
Point de congélation	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point de fusion	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'ébullition	:	> 200 °C
Point d'éclair	:	38 °C Méthode: DIN 51755 Part 1, coupelle fermée
Taux d'évaporation	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Vitesse de combustion	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN
Enriching lives through innovation

MOULD RELEASE QZ 13

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.03.2020
1.2	07.07.2020	400001010570	Date de la première version publiée: 10.01.2020

Date d'impression 04.02.2021

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Pression de vapeur	:	env. 33 hPa (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité relative	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité	:	0,85 - 0,87 g/cm3 (20 °C)
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	pratiquement insoluble (20 °C)
Solubilité dans d'autres solvants	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température d'auto-inflammabilité	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température de décomposition	:	> 200 °C
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	env. 4 mPa,s (25 °C)
Viscosité, cinématique	:	4 - 8 mm2/s (40 °C)
Propriétés explosives	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN
Enriching lives through innovation

MOULD RELEASE QZ 13

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.03.2020
1.2	07.07.2020	400001010570	Date de la première version publiée: 10.01.2020

Date d'impression 04.02.2021

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants:

Hydrocarbons, C9-C11, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:
Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 15 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423
BPL: oui
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: oui
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Xylène:
Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris, femelle): 5 251 mg/kg
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.1.

Ethylbenzene:
Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3 500 - 5 460 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation - Produit : Estimation de la toxicité aiguë : > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie : Estimation de la toxicité aiguë : > 2 000 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN
Enriching lives through innovation

MOULD RELEASE QZ 13

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.03.2020
1.2	07.07.2020	400001010570	Date de la première version publiée: 10.01.2020

Date d'impression 04.02.2021

cutanée - Produit Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

Hydrocarbons, C9-C11, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:
Méthode: OCDE ligne directrice 404
BPL: oui

Silicic acid, sodium salt, reaction products with chlorotrimethylsilane and iso-Pr alc.:
Espèce: Lapin
Evaluation: Irritant pour la peau.
Résultat: Irritant pour la peau.

Xylène:
Espèce: Lapin
Résultat: Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

Hydrocarbons, C9-C11, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:
Espèce: Lapin
Evaluation: Pas d'irritation des yeux
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Pas d'irritation des yeux
BPL: oui
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Silicic acid, sodium salt, reaction products with chlorotrimethylsilane and iso-Pr alc.:
Evaluation: Risque de lésions oculaires graves.
Résultat: Irritation sévère des yeux

Xylène:
Espèce: Lapin
Résultat: Irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

Hydrocarbons, C9-C11, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:
Type de Test: Test de Maximalisation
Voies d'exposition: Intradermique
Espèce: Cochon d'Inde
Evaluation: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL: oui
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN
Enriching lives through innovation

MOULD RELEASE QZ 13

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.03.2020
1.2	07.07.2020	400001010570	Date de la première version publiée: 10.01.2020

Date d'impression 04.02.2021

Xylène:
Voies d'exposition: Peau
Espèce: Souris
Méthode: OCDE ligne directrice 429
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Evaluation: Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

Hydrocarbons, C9-C11, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

: Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Lymphocytes humains
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

: Type de Test: essais d'échange de chromatides sœurs
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 479
Résultat: négatif
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

: Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
BPL: non

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN
Enriching lives through innovation

MOULD RELEASE QZ 13

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.03.2020
1.2	07.07.2020	400001010570	Date de la première version publiée: 10.01.2020

Date d'impression 04.02.2021

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

: Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
BPL: non
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Ethylbenzene:
Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Composants:

Hydrocarbons, C9-C11, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:
Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce utilisée pour le test: Souris (mâle et femelle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce utilisée pour le test: Rat (mâle)
Type de cellule: Germe
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Méthode: OCDE ligne directrice 478
Résultat: négatif
BPL: non
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce utilisée pour le test: Rat (mâle et femelle)
Type de cellule: Germe
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Méthode: OCDE ligne directrice 478
Résultat: négatif
BPL: non
Remarques: L'information fournie est basée sur les données

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN
Enriching lives through innovation

MOULD RELEASE QZ 13

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.03.2020
1.2	07.07.2020	400001010570	Date de la première version publiée: 10.01.2020

Date d'impression 04.02.2021

de substances similaires.

Ethylbenzene**:**
Génotoxicité in vivo : Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 486
Résultat: négatif

Composants:

Hydrocarbons, C9-C10, N-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**:**
Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié**:**
Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

Cancérogénicité

Composants:

Hydrocarbons, C9-C11, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics**:**
Espèce: Souris, mâle
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Dose: 0, 550, 1100, or 2200 mg/m3
Dose sans effet toxique observé: 2 200 mg/m³
Méthode: OCDE ligne directrice 453
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition: 105 weeks
Dose: 0, 138, 550, 1100, or 2200 mg/
Dose sans effet toxique observé: >= 2 200 mg/m³
Méthode: OCDE ligne directrice 453
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Souris, femelle
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Dose: 0, 550, 1100, or 2200 mg/m3
Dose sans effet toxique observé: 1 100 mg/m³

Xylène**:**
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 103 semaines
Dose: 500 mg/kg
Fréquence du traitement: 5 quotidien

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN
Enriching lives through innovation

MOULD RELEASE QZ 13

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.03.2020
1.2	07.07.2020	400001010570	Date de la première version publiée: 10.01.2020

Date d'impression 04.02.2021

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.32.
Résultat: négatif

Composants:

Hydrocarbons, C9-C10, N-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics:
Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1%
(Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:
Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1%
(Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Hydrocarbons, C9-C11, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:
Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Dose: 0, 25, 50, 100, 200 or 400 p
Fréquence du traitement: 5 jours / semaine
Toxicité générale chez les parents: Concentration sans effet nocif observé: >= 400 ppm
Méthode: OCDE ligne directrice 413
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Dose: 138, 275, 550, 1100 or 2200 m
Toxicité générale chez les parents: Concentration sans effet nocif observé: >= 2 200 mg/m³
Méthode: OCDE ligne directrice 413
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat, mâle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 750, 1500 or 3000 mg/kg
Durée d'un traitement unique: 90 d
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité générale chez les parents: Dose sans effet toxique observé: >= 3 000 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: Dose sans effet toxique observé: >= 3 000 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 415
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 325, 750 or 1500 mg/kg
Durée d'un traitement unique: 90 d
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité générale chez les parents: Dose sans effet toxique observé: >= 1 500 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: Dose sans effet toxique observé: 750 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 415
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Xylène:

Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Inhalation
Méthode: OPPTS 870.3800
Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

Ethylbenzene:

Toxicité générale chez les parents: Dose sans effet toxique observé: 500 ppm
Méthode: OCDE ligne directrice 416

Composants:

Xylène:
Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Inhalation
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 2 171 mg/m³
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Incidences tératogènes.

Ethylbenzene:

Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 500 ppm
Tératogénicité: Dose sans effet toxique observé: 2 000 ppm
Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique observé: 500 ppm

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

Hydrocarbons, C9-C11, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:
Organes cibles: Système nerveux central
Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

Hydrocarbons, C9-C10, N-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics:
Voies d'exposition: Inhalation
Organes cibles: Voies respiratoires
Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN
Enriching lives through innovation

MOULD RELEASE QZ 13

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.03.2020
1.2	07.07.2020	400001010570	Date de la première version publiée: 10.01.2020

Date d'impression 04.02.2021

Xylène**:**
Voies d'exposition: Inhalation
Organes cibles: Voies respiratoires
Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:
Xylène**:**
Organes cibles: Système nerveux central, Reins, Foie
Evaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Ethylbenzene**:**
Voies d'exposition: Inhalation
Organes cibles: Poumons, Foie, Reins, Système nerveux central
Evaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:
Hydrocarbons, C9-C11, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics**:**
Espèce: Rat, mâle et femelle
NOAEL: >= 1000 mg/kg
Voie d'application: par voie orale (gavage)
Nombre d'expositions: daily
Dose: 0, 25, 150, or 1000 mg/kg/day
Méthode: OCDE ligne directrice 422
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat, mâle et femelle
NOAEL: >= 30000
Voie d'application: par voie orale (alimentation)
Durée d'exposition: 90 d Nombre d'expositions: daily
Dose: 0, 3000, 10000, and 30000ppm
Méthode: OCDE ligne directrice 408
BPL: non
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat, mâle et femelle
NOAEL: >= 5000 mg/kg
Voie d'application: par voie orale (gavage)
Durée d'exposition: 13 weeks Nombre d'expositions: daily
Dose: 500/2500/5000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 408
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat, mâle et femelle
: > 10400

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN
Enriching lives through innovation

MOULD RELEASE QZ 13

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.03.2020
1.2	07.07.2020	400001010570	Date de la première version publiée: 10.01.2020

Date d'impression 04.02.2021

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Expérience de l'exposition humaine

Informations générales: Donnée non disponible

Inhalation: Donnée non disponible

Contact avec la peau: Donnée non disponible

Contact avec les yeux: Donnée non disponible

Ingestion: Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Les solvants risquent de dessécher la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Hydrocarbons, C9-C11, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics**:**

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 3,6 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 22 - 46 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN
Enriching lives through innovation

MOULD RELEASE QZ 13

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.03.2020
1.2	07.07.2020	400001010570	Date de la première version publiée: 10.01.2020

Date d'impression 04.02.2021

les autres invertébrés aquatiques		Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202 BPL: oui Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1 000 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui Remarques: Selon les données provenant de composants similaires NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,1 - 1 mg/l Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour les microorganismes	:	EL50 (Tetrahymena pyriformis (tétrahymène pyriforme)): 0,868 mg/l Durée d'exposition: 48 h Substance d'essai: Eau douce Méthode: QSAR BPL: non
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOELR: 0,132 mg/l Durée d'exposition: 28 d Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Substance d'essai: Eau douce Méthode: QSAR BPL: non
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOELR: 0,23 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Substance d'essai: Eau douce Méthode: QSAR BPL: non

Hydrocarbons, C9-C10, N-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**:**
Évaluation Ecotoxicologique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN
Enriching lives through innovation

MOULD RELEASE QZ 13

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.03.2020
1.2	07.07.2020	400001010570	Date de la première version publiée: 10.01.2020

Date d'impression 04.02.2021

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Silicic acid, sodium salt, reaction products with chlorotrimethylsilane and iso-Pr alc.:

Toxicité pour les poissons : CL50 : 301 - 478 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 : 3 185 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Xylène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Autres lignes directrices
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CI50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EgC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 4,36 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: > 1,3 mg/l
Durée d'exposition: 56 d
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Type de Test: Essai en dynamique
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,96 mg/l
Durée d'exposition: 7 d
Espèce: Ceriodaphnia dubia (Puce d'eau)
Type de Test: Autres lignes directrices
Substance d'essai: Eau douce

Évaluation Ecotoxicologique
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ethylbenzene:

Toxicité pour les poissons : CL50 : 4,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 : 9,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 : 12,1 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN
Enriching lives through innovation

MOULD RELEASE QZ 13

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.03.2020
1.2	07.07.2020	400001010570	Date de la première version publiée: 10.01.2020

Date d'impression 04.02.2021

Durée d'exposition: 96 h

CL50 : 5,1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 : 1,81 - 2,38 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CI50 : 4,6 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

CE50 : 3,6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

NOEC : 3,4 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CE50 : 7,7 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEL: 0,96 mg/l
Durée d'exposition: 7 d

Évaluation Ecotoxicologique
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Hydrocarbons, C9-C11, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics**:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: Boue activée, non adaptée
Concentration: 50 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 89,8 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
BPL: oui
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Xylène**:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 28 d

Inoculum: boue activée
Concentration: 41 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN
Enriching lives through innovation

MOULD RELEASE QZ 13

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.03.2020
1.2	07.07.2020	400001010570	Date de la première version publiée: 10.01.2020

Date d'impression 04.02.2021

Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 87,8 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Ethylbenzene:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 28 d

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Hydrocarbons, C9-C11, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Pow: env. 4,76
Méthode: Méthode de calcul
BPL: non

Xylène:

Bioaccumulation : Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Facteur de bioconcentration (FBC): 25,9
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,7 - 3,2

log Pow: 3,15 (20 °C)
pH: 7
Méthode: Méthode de calcul

Ethylbenzene:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 1,9

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,15

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Xylène:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 39 - 365

: Koc: 537
Méthode: OCDE ligne directrice 121

Ethylbenzene:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 520

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN
Enriching lives through innovation

MOULD RELEASE QZ 13

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.03.2020
1.2	07.07.2020	400001010570	Date de la première version publiée: 10.01.2020

Date d'impression 04.02.2021

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Nocif pour les organismes aquatiques.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.
Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro ONU : UN 1993

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : Flammable liquid, n.o.s.
(NAPHTHA PETROLEUM, XYLENE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 3

14.4 Groupe d'emballage : III

Etiquettes : Flammable Liquids

Instructions de conditionnement (avion : 366

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN
Enriching lives through innovation

MOULD RELEASE QZ 13

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.03.2020
1.2	07.07.2020	400001010570	Date de la première version publiée: 10.01.2020

Date d'impression 04.02.2021

cargo)
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355

IMDG
14.1 Numéro ONU : UN 1993
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
(NAPHTHA PETROLEUM, XYLENE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 3
14.4 Groupe d'emballage : III
Etiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-E
14.5 Dangers pour l'environnement
Polluant marin : oui

ADR
14.1 Numéro ONU : UN 1993
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
(NAPHTHA PETROLEUM, XYLENE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 3
14.4 Groupe d'emballage : III
Etiquettes : 3
14.5 Dangers pour l'environnement
Dangereux pour l'environnement : oui

RID
14.1 Numéro ONU : UN 1993
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
(NAPHTHA PETROLEUM, XYLENE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 3
14.4 Groupe d'emballage : III
Etiquettes : 3
14.5 Dangers pour l'environnement
Dangereux pour l'environnement : oui

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN
Enriching lives through innovation

MOULD RELEASE QZ 13

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.03.2020
1.2	07.07.2020	400001010570	Date de la première version publiée: 10.01.2020

Date d'impression 04.02.2021

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	:	Non applicable
REACH - Liste des substances soumises à autorisation - Future sunset date	:	Non applicable
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	:	Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Réglement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

P5c	LIQUIDES INFLAMMABLES
E2	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT
34	Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).

Maladies Professionnelles (R-461-3, France)	:	84, 4 bis
Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9)	:	4331, 4511, 4734

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN
Enriching lives through innovation

MOULD RELEASE QZ 13

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.03.2020
1.2	07.07.2020	400001010570	Date de la première version publiée: 10.01.2020

Date d'impression 04.02.2021

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL	:	Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
AICS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
ENCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaires

AICS (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225	:	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	:	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	:	Matière solide inflammable.
H304	:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	:	Nocif par contact cutané.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN
Enriching lives through innovation

MOULD RELEASE QZ 13

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.03.2020
1.2	07.07.2020	400001010570	Date de la première version publiée: 10.01.2020

Date d'impression 04.02.2021

H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	:	Nocif par inhalation.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H372	:	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	:	Danger par aspiration
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Flam. Sol.	:	Matières solides inflammables
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
STOT RE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	:	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
2000/39/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	:	Valeurs limites d'exposition à court terme

Information supplémentaire

Classification du mélange:		**Procédure de classification:**
Flam. Liq. 3	H226	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
STOT SE 3	H335	Méthode de calcul
STOT RE 1	H372	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1	H304	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN
Enriching lives through innovation

MOULD RELEASE QZ 13

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.03.2020
1.2	07.07.2020	400001010570	Date de la première version publiée: 10.01.2020

Date d'impression 04.02.2021

RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.